



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ CITROCOAT N

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	CITROCOAT N
Numéro du produit	14908
Synonymes; marques commerciales	CITROCOAT N FG/PH, CITROCOAT N F5000
UFI	UFI: NRCT-RAXT-F00X-26T0

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Applications industrielles diverses Additif de nourriture / alimentation Pharmaceutique Produits de beauté
--------------------------	---

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	Univar Solutions SAS Immeuble Cityscope 3 rue Franklin 93108 Montreuil Cedex France +33 (0)1 85 57 46 00 SDS.EMEA@univarsolutions.com
-------------	---

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	SGS - +32 (0) 3575 55 55 (24h -Support dans la langue locale)
Numéro d'appel d'urgence national	Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59
Sds No.	14908

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques	Non Classé
Dangers pour la santé humaine	Eye Irrit. 2 - H319
Dangers pour l'environnement	Non Classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement	Attention
-------------------------	-----------

CITROCOAT N

Mentions de danger	H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
Mentions de mise en garde	P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation. P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
UFI	UFI: NRCT-RAXT-F00X-26T0

2.3. Autres dangers

Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.
Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

ACIDE CITRIQUE ANHYDRE >= 97%		
Numéro CAS: 77-92-9	Numéro CE: 201-069-1	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457026-42-XXXX
Classification Eye Irrit. 2 - H319		

SODIUM DIHYDROGEN CITRATE >= 1.5%		
Numéro CAS: 18996-35-5	Numéro CE: 242-734-6	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457585-28-XXXX
Classification Non Classé		

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

Commentaires sur la composition Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Rincer le nez et la bouche à l'eau. Consulter un médecin si une gêne persiste. Lorsque la respiration est difficile, un personnel dûment formé peut assister la personne touchée en lui administrant de l'oxygène. Si la respiration s'arrête, pratiquer la respiration artificielle.
Ingestion	Ne pas faire vomir. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Donner beaucoup d'eau à boire. Consulter un médecin si les symptômes sont sévères ou persistent.
Contact cutané	Enlever les vêtements contaminés et rincer la peau soigneusement à l'eau. Consulter un médecin si les symptômes sont sévères ou persistent après un lavage.
Contact oculaire	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin.

CITROCOAT N

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Traiter en fonction des symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Produits de combustion dangereux Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie Contenir et collecter les eaux d'extinction. Eviter le déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.

Equipements de protection particuliers pour les pompiers Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement. Garder le personnel non indispensable et non protégé éloigné du déversement. Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Prévoir une ventilation suffisante. Eviter l'inhalation de poussières et le contact avec les yeux et la peau. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Eviter la formation et la dispersion de poussières.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Eviter le déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Eviter la formation et la dispersion de poussières. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Collecter les poudres en utilisant un aspirateur à poussières avec un filtre à particules ou balayer avec précaution dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Etiqueter les conteneurs contenant des déchets et des produits contaminés et les enlever de la zone dès que possible. Nettoyer soigneusement les objets et zones contaminés, en respectant les réglementations en matière d'environnement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

CITROCOAT N

Référence à d'autres sections Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations	Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Eviter les manipulations qui engendrent la formation de poussières. Eviter l'inhalation de poussières et le contact avec les yeux et la peau. Prévoir une ventilation suffisante. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail	Laver après utilisation et avant de manger, fumer ou utiliser les toilettes. Prévoir une fontaine oculaire et une douche de sécurité. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage	Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Eviter l'accumulation de poussières. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Protéger de l'humidité. Conserver à une température ne dépassant pas 30°C. Eviter le contact avec les bases. Eviter le contact avec des oxydants.
--------------------------------	---

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.
---	--

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

ACIDE CITRIQUE ANHYDRE (CAS: 77-92-9)

Commentaires sur les composants	Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).
PNEC	- eau douce; 0.44 mg/l - eau de mer; 0.044 mg/l - Sédiments (eau douce); 7.52 mg/kg - Sédiments (eau de mer); 0.752 mg/kg - Sol; 29.2 mg/kg

SODIUM DIHYDROGEN CITRATE (CAS: 18996-35-5)

Commentaires sur les composants	WEL = Workplace Exposure Limits
--	---------------------------------

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés	Prévoir une ventilation suffisante. Prévoir une fontaine oculaire et une douche de sécurité. Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants.
--	---

CITROCOAT N

Protection des yeux/du visage	Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Sauf si l'évaluation indique qu'un degré de protection élevé est requis, porter la protection suivante: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques, résistantes aux poussières. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.
Protection des mains	Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374.
Autre protection de la peau et du corps	Porter un vêtement de protection approprié comme protection contre les projections ou la contamination.
Mesures d'hygiène	Laver après utilisation et avant de manger, fumer ou utiliser les toilettes. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.
Protection respiratoire	Porter une protection respiratoire conforme à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique que l'inhalation de contaminants est possible. Une protection contre les poussières nuisibles doit être utilisée quand la concentration dans l'air dépasse 10 mg/m ³ . Filtre à particules, type P2. S'assurer que tous les équipements de protection respiratoires sont adaptés à l'usage auquel ils sont destinés et portent la marque "CE".

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Crystalline powder.
Couleur	Blanc.
Odeur	Sans odeur.
Seuil olfactif	Non disponible. Non disponible.
pH	pH (solution diluée): 1.9 (5% @ 25 °C)
Point de fusion	153°C/307°F
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non applicable.
Point d'éclair	Non applicable.
Taux d'évaporation	Non applicable.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non disponible.
Pression de vapeur	Non applicable.
Densité de vapeur	Non applicable.
Densité apparente	1665 kg/m ³
Solubilité(s)	1450 g/l eau @ 20°C
Coefficient de partage	log Pow: -1.8 - -0.2 Méthode par le calcul.
Température d'auto-inflammabilité	Non disponible.

CITROCOAT N

Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	Non applicable.
Propriétés explosives	Under certain conditions capable of dust explosion.
Propriétés comburantes	Ne répond pas aux critères de classification des comburants.

9.2. Autres informations

Kst	St1
-----	-----

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Les produits suivants peuvent réagir avec le produit: Bases. Oxydants.
------------	--

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique	Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.
--------------------	--

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.
--------------------------------------	---

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Humidité. Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation. Eviter la formation et la dispersion de poussières. Prévenir l'électricité statique et la formation d'étincelles.
---------------------	--

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles	Acides. Oxydants.
------------------------	-------------------

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.
-------------------------------------	---

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Effets toxicologiques	Pas d'information disponible.
-----------------------	-------------------------------

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Pas d'information disponible.
--------------------------------------	-------------------------------

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.
--	--

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire	Pas d'information disponible.
------------------------------	-------------------------------

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée	Pas d'information disponible.
-------------------------	-------------------------------

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro	Pas d'information disponible.
-----------------------------------	-------------------------------

CITROCOAT N

Cancérogénicité

Cancérogénicité Pas d'information disponible.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Pas d'information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Pas d'information disponible.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Pas d'information disponible.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Pas d'information disponible.

Inhalation Les poussières à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire.

Ingestion Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

Contact cutané Pas d'irritation cutanée utilisé comme recommandé.

Contact oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.

Informations toxicologiques sur les composants

ACIDE CITRIQUE ANHYDRE

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 5 400,0

Espèces Souris

Indications (DL₅₀ orale) DL₅₀ 5400 mg/kg, Orale, Souris DL₅₀ 11700 mg/kg, Orale, Rat

ETA orale (mg/kg) 5 400,0

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) DL₅₀ > 2000 mg/kg, Cutanée, Rat

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation) Pas de données de test particulières disponibles.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Peut être légèrement irritant pour la peau. Lapin cutanée

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.
Irritant pour les yeux. Lapin

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas de données de test particulières disponibles.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Pas de données de test particulières disponibles.

CITROCOAT N

Mutagenicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Cette substance ne présente aucune preuve de propriétés mutagènes.
Test de Ames: Négatif.

Essais de génotoxicité - in vivo Négatif. Rat

Cancérogénicité

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Pas d'information disponible.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. NOAEL 4000 mg/kg, Orale, Rat 10 jours
LOAEL 8000 mg/kg, Orale, Rat 10 jours

Danger par aspiration

Danger par aspiration Pas d'information disponible.

Inhalation Les poussières à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire.

Ingestion Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

Contact cutané Le contact prolongé avec la peau peut provoquer une irritation temporaire.

Contact oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.

SODIUM DIHYDROGEN CITRATE

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 11 700,0

Espèces Rat

Indications (DL₅₀ orale) DL₅₀ 5400 mg/kg, Orale, Souris OECD 401 DL₅₀ 11700 mg/kg, Orale, Rat OECD 401

ETA orale (mg/kg) 11 700,0

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 2 000,0

Espèces Rat

Indications (DL₅₀ cutanée) DL₅₀ > 2000 mg/kg, Cutanée, Rat

Toxicité aiguë - inhalation

CITROCOAT N

Indications (CL₅₀ inhalation) Indéterminé.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Non irritant. Lapin

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Non irritant. Lapin

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée OECD 406 - Cobaye: Non sensibilisant.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Test de Ames: Négatif.

Essais de génotoxicité - in vivo Aberration chromosomique, Rat: Négatif.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Il n'y a aucune preuve que ce produit puisse provoquer un cancer.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Cette substance ne présente aucune preuve de toxicité pour la reproduction.

Toxicité pour la reproduction - développement Cette substance ne présente aucune preuve de toxicité pour la reproduction.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Pas d'information disponible.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. NOAEL 8000 mg/kg, Orale, Rat Données de références croisées.
LOAEL 16000 mg/kg, Orale, Rat Données de références croisées.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Inhalation Les poussières à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire.

Ingestion Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

Contact cutané Pas d'irritation cutanée utilisé comme recommandé.

Contact oculaire Des particules solides piégées derrière les paupières peuvent provoquer des lésions par abrasion.

CITROCOAT N

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité On ne considère pas le produit dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement. Le produit peut affecter l'acidité (pH) de l'eau pouvant engendrer des effets dangereux pour les organismes aquatiques.

Informations écologiques sur les composants

ACIDE CITRIQUE ANHYDRE

Écotoxicité Les composants du produit ne sont pas classés dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

SODIUM DIHYDROGEN CITRATE

Écotoxicité On ne considère pas le produit dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

12.1. Toxicité

Toxicité Aucune information disponible.

Informations écologiques sur les composants

ACIDE CITRIQUE ANHYDRE

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 48 hours: 440 mg/l, Leuciscus idus (ide mélanote)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 24 heures: 1535 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes aquatiques CE₅₀, 168 heures: 425 mg/l, Algues

Toxicité aiguë - microorganismes CE₅₀, 16 heures: >10000 mg/l,

SODIUM DIHYDROGEN CITRATE

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 48 heure: 440 mg/l, Leuciscus idus (ide mélanote)
Ces informations sont basées sur des données de test de produits similaires
CL₅₀, 24 heure: > 10 mg/l, Poissons

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CL₅₀, 24 heure: 1535 mg/l, Daphnia magna
OECD 202
CE₅₀, 48 heure: > 50 mg/l, Invertébrés d'eau douce

Toxicité aiguë - plantes aquatiques NOEC, 8 jour: 425 mg/l, Algues d'eau douce

Toxicité aiguë - microorganismes , TT 16 heure: > 10000 mg/l,

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Devrait être facilement biodégradable.

CITROCOAT N

Informations écologiques sur les composants

ACIDE CITRIQUE ANHYDRE

Persistence et dégradabilité	Le produit est facilement biodégradable.
Biodégradation	- Dégradation 97%: 28 jours OECD 301B
Demande biologique en oxygène	0.526 g O ₂ /g substance
Demande chimique en oxygène	0.728 g O ₂ /g substance

SODIUM DIHYDROGEN CITRATE

Persistence et dégradabilité	Le produit est facilement biodégradable.
Biodégradation	- Dégradation 97 - 100%: 28 jour OECD 301B

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation	La bioaccumulation est peu probable.
Coefficient de partage	log Pow: -1.8 - -0.2 Méthode par le calcul.

Informations écologiques sur les composants

ACIDE CITRIQUE ANHYDRE

Potentiel de bioaccumulation	Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables.
Coefficient de partage	log Pow: -1.80 - -0.2

SODIUM DIHYDROGEN CITRATE

Potentiel de bioaccumulation	La bioaccumulation est peu probable.
Coefficient de partage	log Pow: -1.8 - -0.2 Méthode par le calcul.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité	Soluble dans l'eau.
----------	---------------------

Informations écologiques sur les composants

ACIDE CITRIQUE ANHYDRE

Mobilité	Le produit est soluble dans l'eau.
----------	------------------------------------

SODIUM DIHYDROGEN CITRATE

Mobilité	Soluble dans l'eau.
----------	---------------------

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

CITROCOAT N

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

Informations écologiques sur les composants

ACIDE CITRIQUE ANHYDRE

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

SODIUM DIHYDROGEN CITRATE

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucun connu.

Informations écologiques sur les composants

ACIDE CITRIQUE ANHYDRE

Autres effets néfastes Indéterminé.

SODIUM DIHYDROGEN CITRATE

Autres effets néfastes Aucun connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale Déchets classés comme déchets dangereux. Ne pas percer ou incinérer, même vide. Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol.

Méthodes de traitement des déchets Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

14.1. Numéro ONU

Non applicable.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun marquage transport nécessaire.

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin
Non.

CITROCOAT N

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac
conformément à l'annexe II de
la convention Marpol 73/78 et
au recueil IBC

Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

Inventaires

Canada (DSL/NDSL)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

États-Unis (TSCA)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

RUBRIQUE 16: Autres informations

CITROCOAT N

Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ETA: Estimation de la toxicité aiguë
 ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.
 ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.
 CAS: Chemical Abstracts Service.
 DNEL: Dose dérivée sans effet.
 IATA: Association Internationale du Transport Aérien.
 IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
 Kow: Coefficient de partage octanol-eau.
 CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).
 DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .
 PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.
 PNEC: Concentration prédite sans effet.
 REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.
 RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.
 vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.
 CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.
 MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.
 cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.
 FBC: Facteur de bioconcentration.
 DBO: Demande biochimique en oxygène.
 CE₅₀: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.
 LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.
 LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé.
 NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.
 NOAEL: Dose sans effet nocif observé.
 NOEC: Concentration sans effet observé.
 LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.
 DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.
 LE50: limite d'exposition 50
 hPa: Hektopaskal
 LL50: Lethal Chargement cinquante
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économique
 POW: OC talk coefficient de partage OL d'eau
 Un appareil respiratoire autonome: SCBA
 STP Stations d'épuration
 COV: Composés organiques volatils

Sigles et abbréviations utilisés dans la classification

Acute Tox. = Toxicité aiguë
 Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë
 Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique

Références littéraires clés et sources de données

Information du fournisseur.

Procédures de classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Eye Irrit. 2 - H319: Méthode par le calcul.

Commentaires sur la révision

NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

Date de révision

16/11/2021

CITROCOAT N

Numéro de version	2.000
Remplace la date	01/01/2015
Numéro de FDS	14908
Statut de la FDS	Approuvé.
Mentions de danger dans leur intégralité	H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
Signature	J Spenceley

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.